



Exclusions définitif d'un collège

Par **nanou asb**, le **19/02/2019** à **22:47**

Bonjour,

S'il vous plaît, je veux de l'aide. Je suis une maman désespérée, déprimée.

Ma fille est au collège, en 4e, elle a été exclue depuis juin 2018, avant les vacances, jusqu'à maintenant. Depuis 9 mois, l'académie ne lui a pas trouvé de collège. Je veux des réponses. J'aimerais savoir s'ils ont le droit de laisser un élève tout ce temps-là sans le scolariser. Ma fille n'est pas bien du tout, elle veut vraiment retourner à l'école, elle a été exclue pour son comportement, elle a bien compris la leçon, ce sont des enfants, ils peuvent faire des erreurs, elle ne mérite pas d'être punie toute sa vie.

S'il vous plaît, je ne dors pas la nuit à cause de ça, je n'ai pas de solution. Pouvez-vous me conseiller ?

Merci d'avance.

Par **Visiteur**, le **19/02/2019** à **23:44**

Bonjour

Pour qu'aucun collège ne l'accepte malgré l'intervende l'Académie, c'est que son dossier est lourd.

Il vous reste peut-être la solution du collège privé.

Y avez vous pensé ?

Par **Tisuisse**, le **20/02/2019** à **07:44**

Bonjour nanou abs,

Quel âge a votre fille ?

Moins de 16 ans, l'E. N. a le devoir de lui trouver un nouvel établissement. Plus de 16 ans, l'instruction n'étant pas obligatoire, le Rectorat n'est obligé en rien.

En attendant, prenez rendez-vous avec votre député qui, lui, saura intervenir en votre faveur auprès de l'Inspection Départementale de l'Education Nationale et ils trouveront très certainement une solution.